

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 74 (1977)
Heft: 12

Rubrik: Concours des ruchers SAR 1977

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Miel de sarriette * : tonique, stimulant stomacal et sexuel.

Miel de châtaignier : accélère la circulation sanguine.

Miel d'aubépine * : calmant et tonique cardiaque.

D'une façon générale le miel est désinfectant, cicatrisant, calmant, sédatif. On le prétend aussi quelque peu aphrodisiaque. Rien que des avantages, quoi !

Soins et remèdes au miel :

Un vieux proverbe champenois assure : « le miel d'essaim vaut deux médecins ». On est bien tenté de croire ce dicton paysan en forme de calembour, quand on dénombre les affections ou petits maux que le miel apaise et guérit.

* **Angine** : badigeonner le fond de la gorge, matin et soir, avec un mélange de miel et de jus de citron.

* **Bronchite** : infusion de thym fortement sucrée au miel (de sapin de préférence).

Brûlures : un cataplasme au miel désinfecte et active la circulation.

* **Coqueluche** : infusion de basilic : 15 gr. pour un demi-litre d'eau bouillante, sucrée avec beaucoup de miel.

Crampes : deux cuillères à soupe de miel, à chaque repas, durant quelques jours.

Eczéma : enduire de miel la peau aux endroits atteints.

Enrouement, laryngite : mélanger une cuillerée de miel de romarin et une cuillère de son dans un verre d'eau chaude ; gargouiller et avaler.

Hémorroïdes : faites, sur la partie malade, des massages de miel de romarin plusieurs fois par jour. Soulagement (voire disparition) de la douleur en 24 h.

Insomnie : au moment du coucher, manger une pomme crue et une grande cuillère de miel.

Nervosité : avaler une grande cuillère de miel et une cuillère d'eau de mélisse des Carmes.

Rhume : absorber du miel de sapin et du miel de thym.

Varices : si elles se transforment en ulcères, faire des cataplasmes de miel de romarin et de lavande qui aideront à la cicatrisation.

Jardin magazine.

Concours des ruchers SAR 1977

Organisation

En vertu de l'art. 6 du règlement, l'AD du 19 mars 1976 a désigné pour le concours des ruchers de 1977, la circonscription N° 1, comprenant les sections de La Côte vaudoise, Nyon, Bière et Genève.

Le jury est composé de Jean Chammartin, membre du comité SAR, M. Charles Huguenin, remplaçant M. Pierre Mottier, absent à l'étranger et représentant l'AD, M. Théodore Ruckstuhl représentant les sections vaudoises et M. William Julliard, représentant la section genevoise.

Observations générales

En 1977, 17 apiculteurs ont affronté le jury ; ce chiffre se décompose comme suit :

Section : la Côte vaudoise : 3 apiculteurs, possédant 82 colonies et qui reçoivent 1 médaille d'argent et 2 médailles d'or.

Section de Bière : 1 apiculteur possédant 101 colonies qui reçoit 1 médaille d'or.

Section de Nyon : 6 apiculteurs avec 195 ruches qui tous reçoivent la médaille d'or.

Section genevoise : 7 apiculteurs possédant 148 ruches et qui reçoivent 2 médailles d'argent et 5 médailles d'or.

Au total ces apiculteurs possèdent 526 colonies.

Nous le répétons, le concours des ruchers est une bonne occasion d'améliorer la conduite de son exploitation, de mieux connaître les abeilles. C'est un véritable stimulant qui produit une belle émulation parmi les apiculteurs, et donne des fruits positifs.

Avant le concours, une activité fébrile règne au rucher, on refait la peinture, on met de l'ordre, on revoit toutes les questions théoriques sur les maladies et anatomie, etc., car on veut présenter son rucher dans de bonnes conditions.

Le jury a constaté avec plaisir que les sections visitées déploient une belle activité, par de nombreuses conférences et visites de ruchers et que les concurrents étaient bien préparés pour ce concours. Preuve en est le beau résultat obtenu par les intéressés.

De nombreux apiculteurs font de l'élevage sous la direction des moniteurs et utilisent les stations de fécondation de la SAR. C'est un moyen essentiel pour assurer le maximum de pureté dans le remplacement des reines.

Les considérations élogieuses ou les critiques exposées dans les rapports particuliers, relèvent ce que l'on trouve de bien ou ce qui peut être amélioré.

Les apiculteurs visités s'intéressent beaucoup à l'apiculture et cherchent constamment à élargir leurs connaissances.

De nombreux apiculteurs pratiquent la pastorale et lors de la deuxième visite, leurs ruchers se trouvaient dans la région de St-Cergue-La Cure. Malheureusement, à cause des conditions météo défavorables, l'absence de récolte était générale. Nous espérons que l'année 1978 viendra effacer le souvenir de cette année médiocre.

Nous remercions tous les concurrents qui nous ont tous aimablement reçus et nous avons eu bien du plaisir à voir leurs ruchers.

Nous félicitons l'Ecole d'horticulture de Lullier pour l'enseignement qu'elle donne aux élèves, assurant ainsi la relève en apiculture et le responsable du rucher M. Raymond Bourguignon, pour son grand dévouement et sa compétence.

Nous félicitons aussi les deux meilleurs lauréats de la circonscription : pour les sections vaudoises, **M. Claude Pellaton**, buraliste postal à Lavigny qui obtient 145 points sur 150.

Pour la section genevoise, **M. Vital Casutt**, fonctionnaire aux douanes, Le Lignon, pour le magnifique résultat de 148 points.

Ces deux personnes sont des modèles en apiculture et leurs ruchers ont fait l'admiration du jury. Il faut souligner aussi que les intéressés sont bien secondés par leurs épouses.

Lors de l'assemblée SAR en mars 1978, ils recevront la médaille « vermeille » offerte par la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande. La circonscription s'étendant cette année sur deux cantons, c'est le meilleur de chaque canton qui a droit à cette médaille.

Le jury garde un très bon souvenir des contacts qu'il a eus avec les apiculteurs visités, lesquels reconnaissent le bienfait du concours.

Le soussigné remercie ses collègues du jury, MM. Huguenin, Ruckstuhl et Julliard, pour leur bonne et franche collaboration.

Le président du jury :

Jean Chammartin.

SECTION VAUDOISE

BLATTER Ernest, arboriculteur, 1299 Commugny

Altitude 400 m. 21 colonies DB plus 6 essaims en coffre ; orientation sud-est.



Cette exploitation comprend deux ruchers : l'un se trouve dans le verger près de l'habitation, l'autre dans un verger à Coppet.

Cet apiculteur remplace au dernier moment un apiculteur défaillant. Le rucher est présenté dans son état journalier, mais la présentation est bonne.

Le matériel et le local sont propres.

Le jury admire une cuve à désoperculer, fruit de sa conception.

Les rayons sont renouvelés régulièrement.

Les reines sont remplacées tous les deux ans et sont achetées chez des éleveurs.

Chaque colonie porte ses annotations avec récapitulation.

Cet apiculteur est à féliciter pour son courage et sa participation au concours, vu son âge.

Le jury accorde : 10-10-10-10-9-9-9-10-8-8 = 93 points. Médaille d'or.

BIGNENS Edouard, arboriculteur, moniteur d'élevage, 1295 Mies

Altitude 400 m. 110 colonies DT ; orientation sud-est.

Ces ruches sont réparties à : Mies, rucher de, 44 colonies ; à Bois-de-Peny, 20 colonies plus 1 essaim ; à Chav.-les-Bois, 20 colonies ; à Les Epenoux, 11 colonies ; à Mies, maison familiale, 15 colonies.



En général, la présentation est bonne. L'accès au rucher du Bois-de-Peny est malaisé par temps pluvieux et l'exploitation plus difficile.

Les colonies sont de bonne présentation, cet apiculteur pratique la sélection et la fécondation dans les stations de la SAR.

Tout le matériel et l'outillage sont au complet et en ordre.

Le local devrait servir uniquement à l'exploitation du rucher.

Le jury a admiré une belle cuve pour la fonte de la cire.

La documentation apicole devrait être plus complète vu l'importance de ce rucher.

Malgré ces occupations professionnelles très absorbantes, cet apiculteur est un bon praticien.

Lors de la deuxième visite, les ruches étaient en pastorale et sont déplacées au gré de la récolte.

Le jury accorde : 9-9-9-9-10-10-10-9-9-10-10-9-8-8-10 = 139 points. Médaille d'or.

JAGGI Edouard, contremaître menuisier, 1181 Luins

Altitude 470 m. 24 colonies DB plus 6 essaims ; orientation sud-est.



Le rucher est très bien situé dans la propriété « Les Saules » près d'un petit ruisseau. Les abords sont abondamment fleuris, par la main experte de Madame et le coup d'œil est très agréable.

La présentation du rucher est excellente, tout est propre, lessivé, verni comme une pièce de monnaie neuve, tout cela par Madame Jaggi, bravo.

Les ruches datent de plusieurs années, mais dans un parfait état d'entretien. Les cires sont régulièrement renouvelées à raison de deux par an.

L'apiculteur pratique l'élevage et la sélection avec fécondation à la station de Vermeilley.

A la deuxième visite, le rucher est en pastorale dans la région de Prémon-davaux, de belle présentation, à l'orée d'une forêt.

Tout le matériel est en ordre, il se trouve dans un magnifique local qui sert uniquement à l'exploitation du rucher.

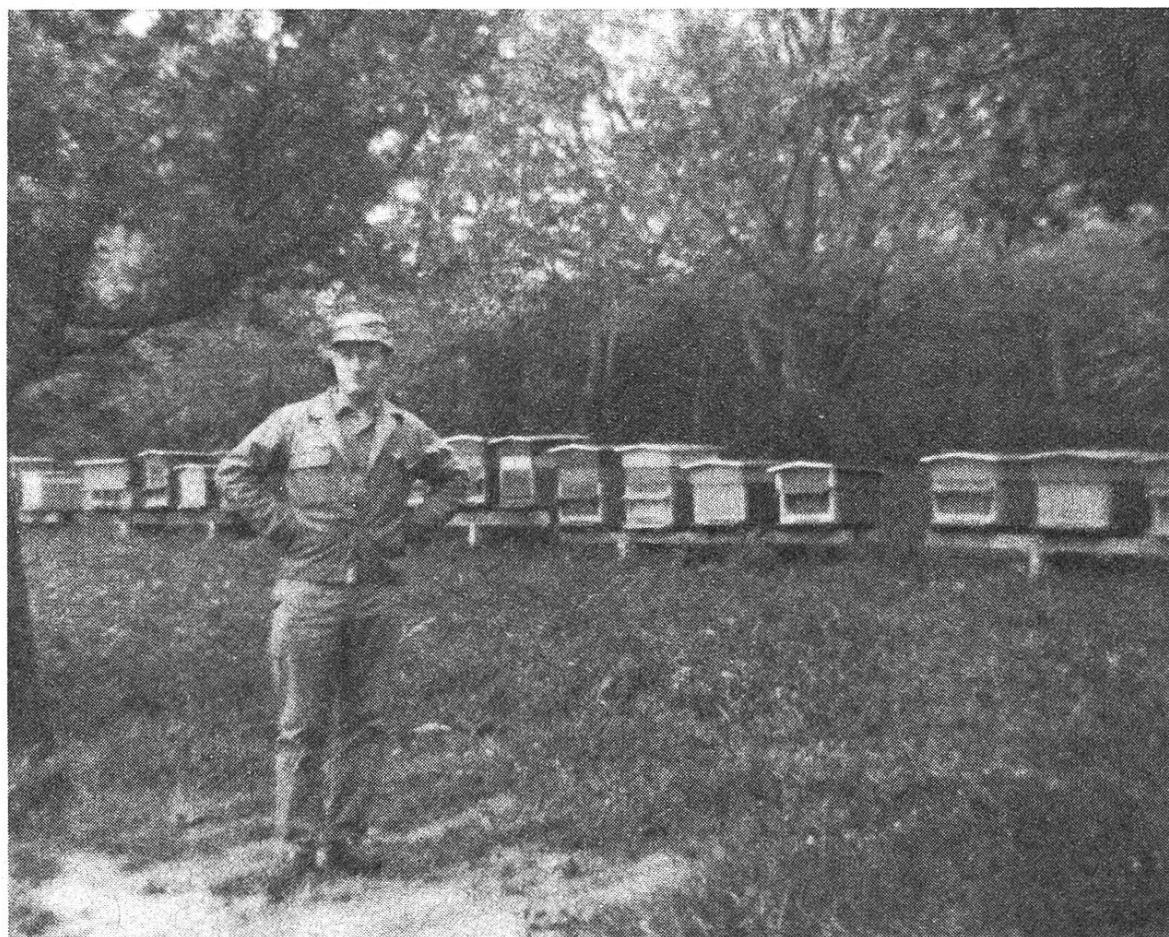
Madame Jaggi collabore activement à tous les travaux du rucher. Ce couple d'apiculteurs porte beaucoup d'intérêt aux abeilles.

Le jury accorde : 10-10-10-9-9-10-10-10-9 = 96 points. Médaille d'or.

MATTILLE Hubert, garde forestier, 1141 Bérolle

Altitude 750 m. 97 colonies DB plus 4 colonies DT.

A Bérolle, 35 colonies dans verger près de la maison familiale ; à Apples, 40 colonies dans petit bois ; Champ-Vionnet, 18 colonies à lisière de forêt ; La Cernie, 8 colonies dans ancienne gravière, bien abritées.



Les ruches sont présentées dans un bon état d'entretien, les constructions et les abords sont propres.

Les cires et les cadres sont bons, le renouvellement se fait méthodiquement.

Première visite : colonies faibles, peu de provisions vu le mauvais temps persistant.

Deuxième visite : les colonies étaient bien améliorées et elles étaient prêtes pour la récolte.

Le renouvellement des reines se fait régulièrement.

L'élevage est pratiqué par l'apiculteur qui prend du matériel chez les moniteurs « A » pour féconder dans les stations de la SAR.

Toutes les ruches portent de bonnes annotations avec le rendement moyen des trois dernières années.

Le laboratoire et les locaux sont propres, l'apiculteur possède encore une jolie réserve de miel de 1976 qui est le bienvenu en cette année de disette.

L'apiculteur possède quelques nucléis de réserve.

Les connaissances théoriques et pratiques sont bonnes et cet apiculteur connaît bien son rucher.

Le jury lui accorde : 9-10-9-9-9-10-10-9-10-10-9-10-9-9-9 = 141 points. Médaille d'or.

MEYLAN Roger, monteur en chauffages, route de St-Cergue, 1261 Nyon

Altitude 420 m. Apiculteur dès 1972. 6 colonies plus 3 essaims, DT ; orienté sud-est.



Le rucher se trouve dans le verger, près de la maison familiale, bien présenté, ruches propres et en ordre.

L'apiculteur s'est bien préparé pour le concours.

Pour se mémoriser, il a enregistré sur magnétophone, les questions de l'anatomie et maladies.

Les cires sont renouvelées régulièrement à raison de deux par année, pas de vieux rayons.

Le matériel d'élevage est prélevé chez des apiculteurs éleveurs. Il s'intéresse beaucoup à la vie des abeilles.

Sa lecture préférée est les ouvrages de la bibliothèque SAR.

Le local d'extraction est propre.

Le jury lui accorde : 9-9-10-9-9-9-9-10-9-8 = 91 points. Médaille d'or.

Madame Camille MIAZ, 1261 Chéserex

Altitude 420 m. 19 colonies DT plus 3 essaims ; apiculteur dès 1958, orientation sud-est.



Le rucher est situé sous le Château de Bonmont, très bien aménagé, dans une petite clairière, avec un petit pavillon servant de local.

Ce couple aime ses abeilles et présente un rucher en bon état.

Les connaissances théoriques et pratiques sont bonnes.

Les cires sont renouvelées à raison de deux par an.

Le renouvellement des reines se fait par achat auprès des éleveurs.

Pratique la pastorale dans le Jura, les ruches sont déplacées au gré de la floraison.

Le jury accorde : 10-10-10-9-9-9-9-10-8-9 = 93 points. Médaille d'or.

MULLER Eric, agriculteur, ferme de Chivagreton, 1170 Aubonne

Altitude 730 m. ; apiculteur dès 1972 ; 8 colonies DB plus 1 essaim ; orientation à l'est.



Le rucher est de bonne présentation, sous un bosquet de charmillés.

Les ruches sont en bon état, les cires régulièrement renouvelées.

Ce jeune apiculteur devrait s'approcher de collègues éleveurs afin d'améliorer ses populations.

Les annotations par colonie sont bonnes. Ceci a permis au jury, lors de la deuxième visite, de faire des sondages en l'absence de l'apiculteur.

Le matériel est à compléter et établir un rendement du rucher.

Cet apiculteur a suivi les cours de vulgarisation et possède de bonnes connaissances théoriques.

Le jury accorde : 9-10-10-8-8-8-8-7-9 = 85 points. Médaille d'argent.

PELLATON Claude, buraliste postal, 1171 Lavigny

56 colonies DB plus 6 essaims ; apiculteur dès 1969. 1 rucher de 23 colonies à Villars-sous-Yens plus 5 essaims ; 1 rucher de 13 colonies à Les Rippes ; 1 rucher de 14 colonies, à Le Cotage plus 1 essaim ; 1 rucher de 6 colonies à Lavigny.



Tous ces ruchers sont de bonne présentation et bien orientés. Tout le matériel est neuf, les ruches neuves, et les cadres, pas de cadres de plus de 3 ans.

Les colonies sont fortes de par la sélection judicieuse et la fécondation dans les stations de la SAR.

Chaque colonie a de bonnes annotations ainsi que le rendement moyen des 3 dernières années. Bravo.

Le local pour le matériel est spacieux, mais devrait servir uniquement à l'exploitation du rucher.

Très bon apiculteur, bon praticien, bonnes connaissances théoriques, il conduit ses ruches en pastorale au pied du Jura.

Lors de la deuxième visite, les colonies étaient dans une situation moins favorable que lors de la première visite, vu les conditions désastreuses de la météo.

Nous lui présentons nos félicitations pour la belle présentation de tous ses ruchers.

Le jury accorde : 9-10-10-10-10-9-10-10-10-10-9-9-9-10 = 145 points. Médaille d'or et vermeille des Sociétés d'agriculture de la Suisse romande et félicitations du jury.

THEINTZ Roger, agriculteur, 1171 Pizy

Altitude 650 m. 17 colonies DB plus 3 essaims ; apiculteur dès 1955 ; orientation sud-est.



Le rucher est situé à la « Gravine » dans le verger familial, protégé par une bonne clôture, le coup d'œil est très agréable, les ruches fraîchement repeintes.

Les colonies sont bonnes, peu de récolte vu les conditions atmosphériques défavorables.

Le renouvellement des cadres est régulier, deux par an.

Les annotations figurent sur chaque ruche avec le rendement moyen.

A la deuxième visite, les provisions accusaient une nette diminution.

Le local d'exploitation devrait être séparé et servir uniquement pour le rucher.

Cet apiculteur présente une comptabilité de plusieurs années avec bilan et inventaire complet. A féliciter pour ce beau travail.

Les connaissances théoriques sont bonnes, a suivi les cours de vulgarisation.

Bon praticien, aime beaucoup les abeilles.

Le jury accorde : 9-10-10-9-9-9-9-10-9 = 93 points. Médaille d'or.

SEMON Georges, ingénieur, 1203 Mies

Altitude 400 m ; 13 colonies DB plus 4 nucléis ; orientation sud-est.



Le rucher se trouve à l'extrémité d'une vaste et magnifique pelouse, près de la maison familiale et d'un petit pavillon où est logé le matériel d'exploitation.

Tout le matériel est de première qualité, les ruchettes d'élevage sont fabriquées par l'apiculteur.

Cet apiculteur pratique l'élevage par sélection et fécondation en station.

Tous les cadres et ruches sont de présentation impeccable.

Apiculteur très avisé, pratique son art depuis 1971.

Les connaissances théoriques et pratiques sont bonnes.

La comptabilité est bien tenue.

Le jury lui accorde : 10-10-10-9-9-9-9-10-10-9 = 95 points. Médaille d'or.

Le président :

Jean Chammartin.

Le membre adjoint :

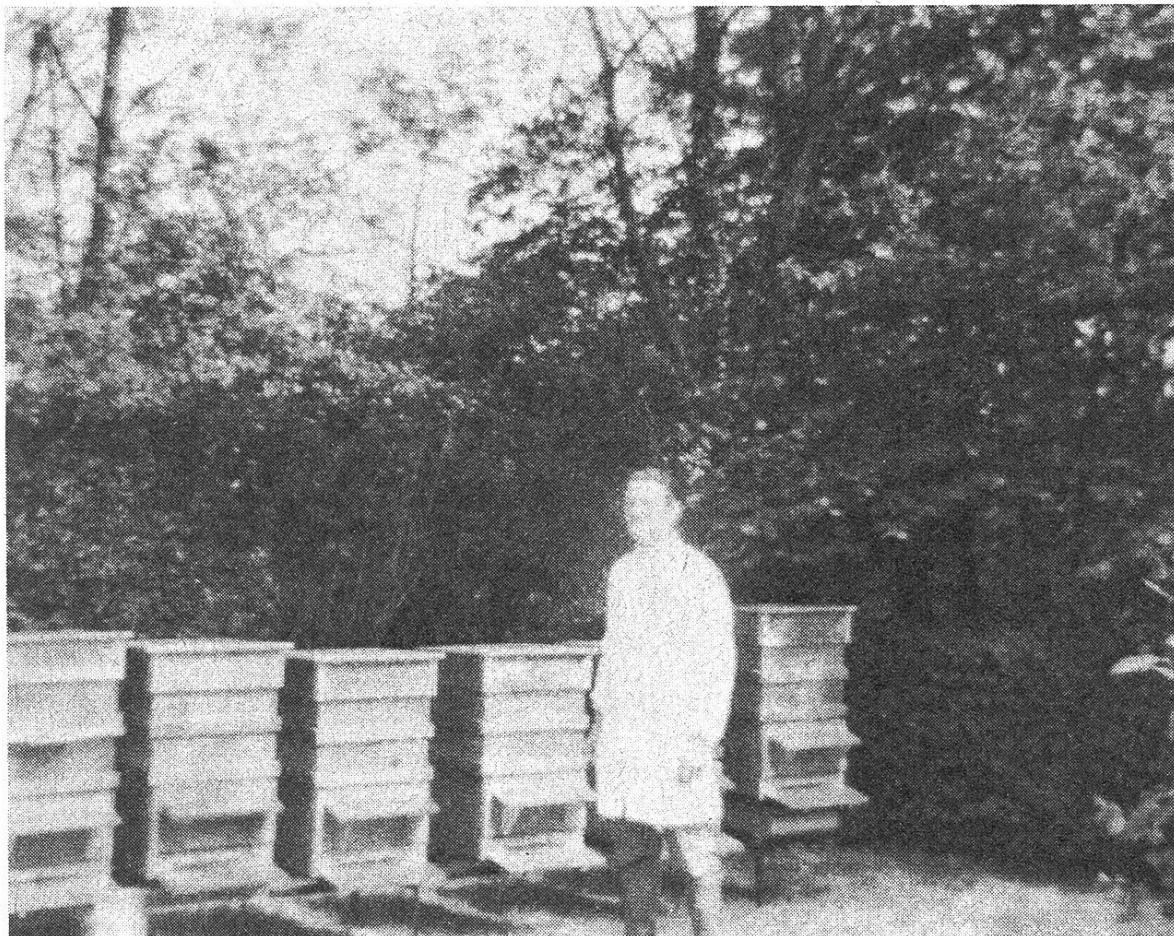
Charles Huguenin.

Le secrétaire :

Théo Ruckstuhl.

SECTION GENEVOISE

BOURGUIGNON Raymond, Les Coquelines, 1261 Chéserex. Enseigne la floriculture commerciale et l'apiculture élémentaire à l'Ecole d'horticulture de Lullier. Apiculteur depuis 26 ans.



Rucher de 9 colonies DB chez M. Bailly à Genthod, altitude 400 m.

Entouré par une petite haie de charme, dans une région idéale pour l'apiculture, à proximité des cultures de colza et d'anciennes propriétés aux longues allées de tilleuls et de chênes.

Belles colonies, couvain bien développé, bonne réserve de pollen ; utilise les grilles à reines, les cadres sont remplacés au complet en 4 ans. Les reines marquées sont changées régulièrement.

Dans la propriété paternelle à Genthod-les-Hauts, il possède sa petite station de fécondation : il procède par croisement, souche caucasienne par souche carnolienne.

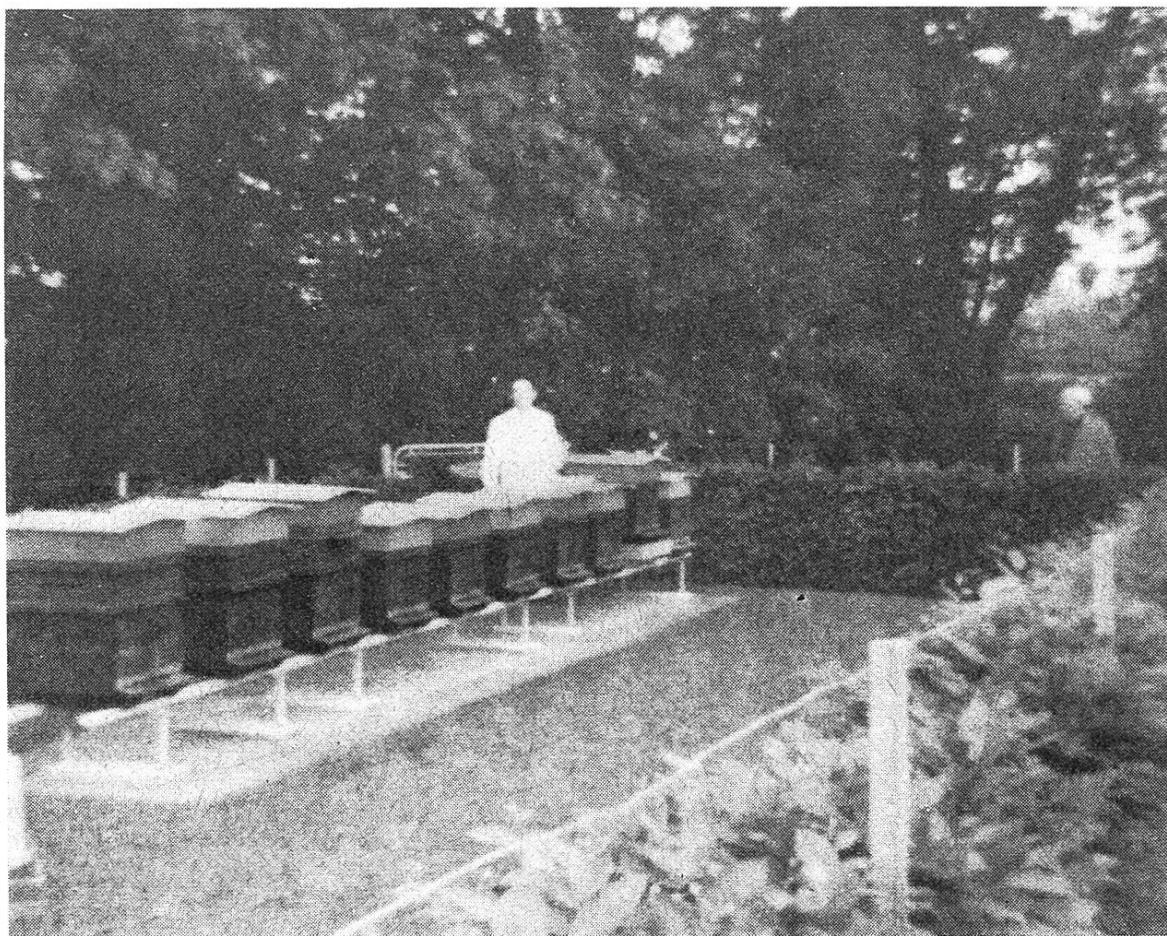
La comptabilité est très bien tenue par fichier et pièces justificatives.

Connaissances théoriques très bonnes, apiculteur avisé, auteur d'un manuel d'apiculture destiné aux élèves de l'Ecole de Lullier.

Le jury accorde : 10-10-10-9-10-9-10-9-9-10 = 96 points. Médaille d'or.

ÉCOLE D'HORTICULTURE DE LULLIER, 1254 Jussy

Rucher de 10 colonies DB sous la conduite de M. Raymond Bourguignon, maître de floriculture et qui enseigne l'apiculture élémentaire dans cette école, altitude 450 m).



Un peu en dehors des établissements, par un petit pont traversant le Nant-du-Paradis, à l'entrée des cultures fruitières et protégé par une haute frondaison d'arbres longeant le ruisseau : le rucher, clôturé par sa haie de charmille, bien entretenue, uniforme et d'un bel aspect.

Les colonies sont belles, les cadres remplacés régulièrement, beau couvain et récolte en vue. Les essaims sont placés sur les hausses et plus tard réunis à la souche.

Les reines marquées proviennent de son élevage de Genthod. Le rucher reflète la bienfacture de l'enseignement donné dans cette branche, nous le félicitons pour son dévouement à la cause apicole, auprès des élèves de l'Ecole de Lullier.

Le jury accorde : 10-10-10-9-10-9-10-9-9-10 = 96 points. Médaille d'or.

CASUTT Vital, 84, avenue du Lignon, 1211 Le Lignon. Fonctionnaire fédéral, apiculteur depuis 1966. Secondé par son épouse, fille d'un apiculteur-éleveur du Jura

Rucher de 40 colonies Burki plus 1 colonie DB, Les Mansons, altitude 460 m, Jussy.



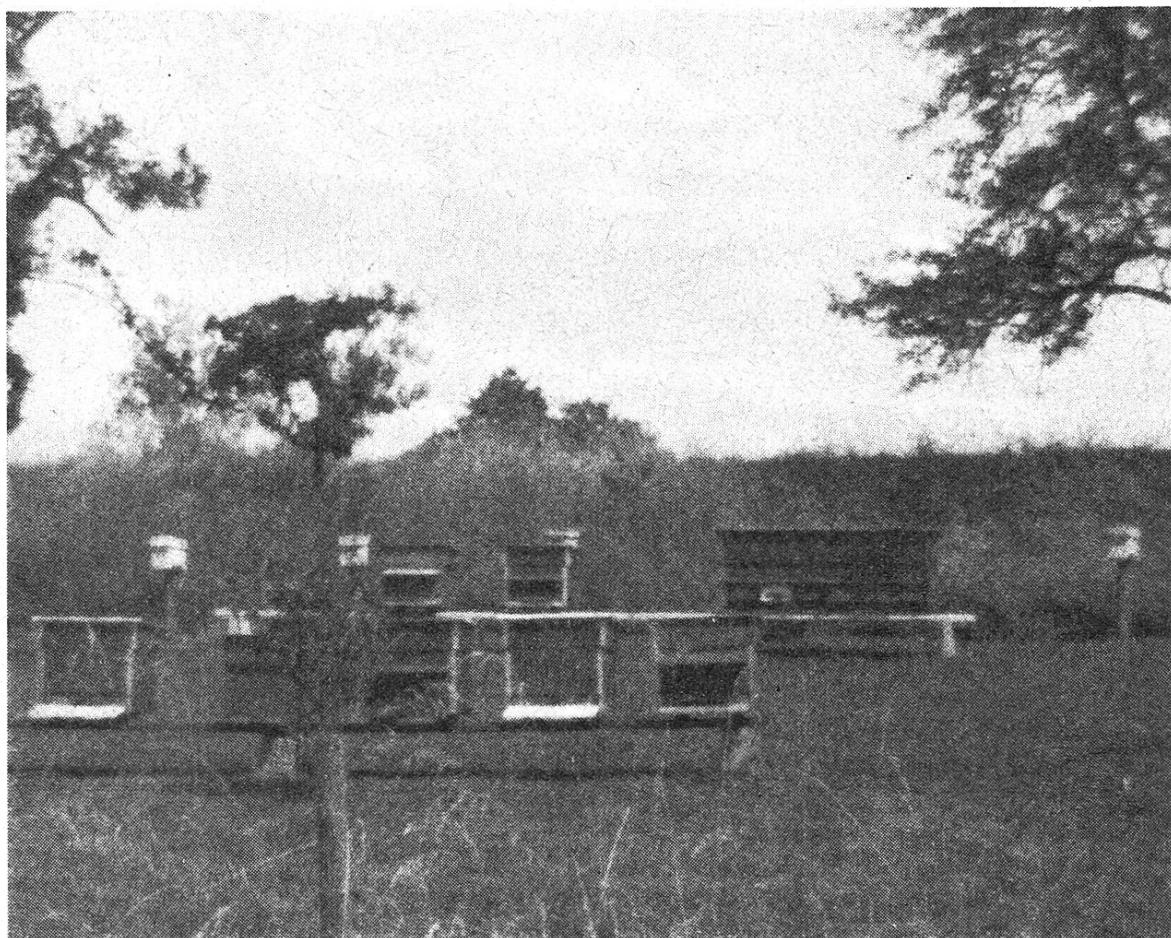
A l'orée des bois de Jussy, environ 200 m de la route de la Renifle, son accès est facile par temps sec, le rucher mériterait d'être un peu moins ombragé : splendide pavillon construit selon les plans de l'apiculteur, chaque place est utilisée, où tout respire l'ordre et la propreté, les colonies sont belles et régulières, les hausses bien garnies, la récolte bat son plein. Travaille avec calme et méthode, élève en pureté de race carnolienne depuis cette année. Les abeilles sont douces, le matériel complet, y compris les ruchettes de fécondation, les connaissances sont bonnes, ainsi que la comptabilité. Apiculteur d'une grande modestie, toujours à la recherche d'améliorations, pour la conduite de son rucher.

Le jury félicite ce couple pour la parfaite réussite dans la conduite de cet important rucher.

**Le jury accorde : 9-10-10-10-10-9-10-10-10-10-10-10-10 = 148 points.
Médaille d'or, avec félicitations du jury et médaille de vermeille de la Fédération des Sociétés d'agriculture de la Suisse romande.**

DALPHIN Jean-Pierre, 10, chemin du Pré-de-l'Œuf, 1228 Plan-les-Ouates.

Technicien ; apiculteur depuis 1969, secondé par son épouse. Moniteur SAR dès 1976



Rucher de 20 colonies DB plus 1 coffre à 6 ruchettes, à Fossard, altitude 400 m. A flanc de coteau, en bordure du Foron, affluent de l'Arve, qui marque la frontière entre Genève et la Savoie. Joli rucher, bien entretenu, de différentes fabrications, mériterait un peu plus d'ombrages.

Dans les cultures de colza, la récolte fait défaut, le couvain est compact, mais un peu étendu, beaucoup de pollén, peu de nourriture, de ce fait une colonie aggressive. Remplace 2 à 3 cadres par année, mais encore de vieux cadres.

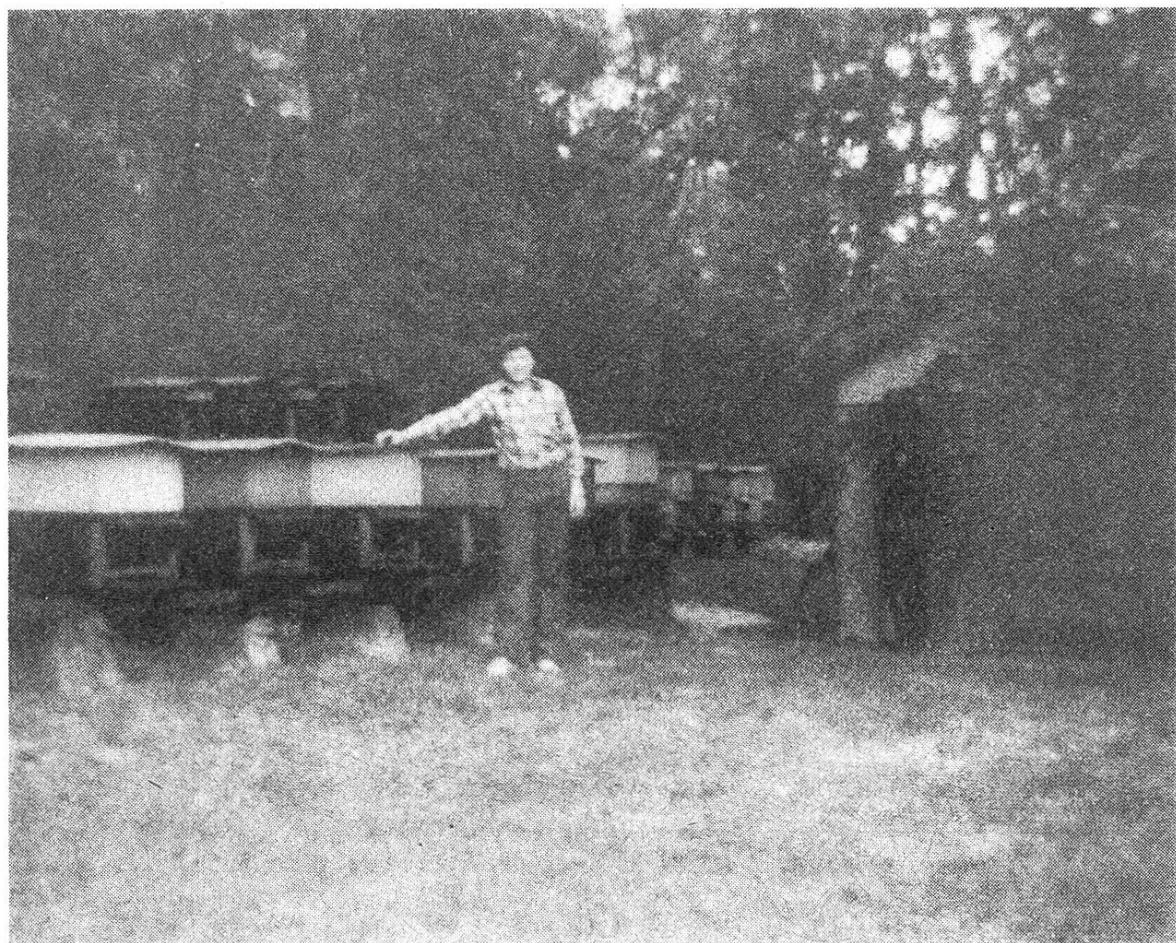
Les reines sont marquées, élève en pureté de race carnolienne, les souches sont fécondées en stations. Les connaissances sont bonnes ainsi que la comptabilité.

Au sous-sol de son domicile, un local spacieux pour l'extraction et le stockage du miel, matériel au complet, un joli atelier avec les machines à bois, son matériel pour l'élevage, le tout dans l'ordre et la propreté.

Le jury accorde : 10-9-9-9-10-9-10-9-9 = 93 points. Médaille d'or.

FLEURY Claude, 13, avenue de Gennecy, 1249 Avully. Gendarme ; apiculteur depuis 1968

Rucher de 40 colonies DT, à La Plaine ; altitude 340 m.



Dans un sous-bois au bord de l'Allondon, affluent du Rhône sur un terrain communal bien entretenu, semble un peu trop ombragé et humide.

Une partie des ruches est ancienne, sera remplacée, change les cadres, 1 à 2 par année, qu'il fabrique lui-même.

Les colonies sont belles et déjà des hausses garnies, mais aussi avec du couvain. Achète ses reines chez un collègue, elles sont issues de la race caucasienne.

Local d'extraction complet, extracteur, couloir à désoperculer « ad hoc » et maturateurs.

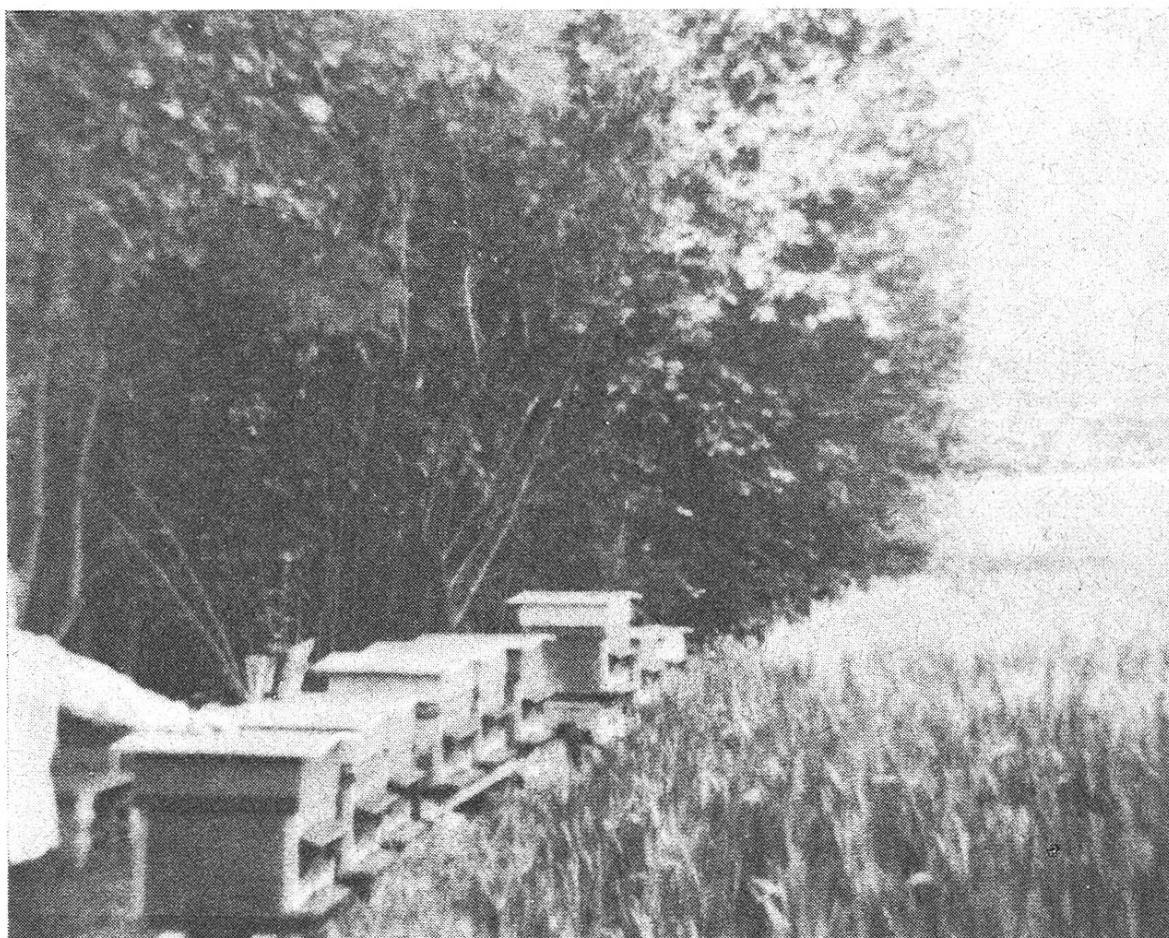
Atelier et réserve de matériel dans un local bas et sombre. Possède la bascule pour les pesées de la SAR.

Les connaissances théoriques sont à compléter par la lecture des ouvrages de la bibliothèque de la Romande ou de la Genevoise.

Le jury accorde : 9-9-9-9-10-9-8-9-9-10-8-9-9-8-9 = 134 points. Médaille d'argent.

JUNGO Jean-Pierre, 255, route de Bernex, 1233 Bernex. Menuisier ; apiculteur depuis 10 ans, moniteur SAR depuis 1976

Rucher de 9 colonies DB plus 1 coffre à 3 colonies situé aux Breuleux, altitude 420 m, Bernex.



Le rucher est situé au soleil levant, un peu près d'un Nant qui laisse à craindre en hiver un excès d'humidité.

Son accès par la route de Chancy à travers les cultures est malaisé, surtout par temps pluvieux. Par la Petite-Grave, il est cette saison impraticable pour les mêmes raisons et le parage du bétail. Le rucher est neuf et bien présenté, l'apiculteur travaille avec calme ; les cadres sont remplacés régulièrement à raison de 3 par année. Les reines sont marquées, le couvain compact, même un peu trop développé, bonne provision et bien du pollen.

Pratique l'élevage de reines en pureté de race carnolienne, les souches sont fécondées en stations.

Bel atelier où règne l'ordre et la propreté, joli matériel d'élevage fabriqué par lui-même : les connaissances sont bonnes, la comptabilité préparée pour le concours, selon les notes prises sur l'agenda apicole.

Le jury accorde : 8-10-9-9-9-10-9-10-9-9 = 92 points. Médaille d'or.

PÉRIAT Jean, route de Thonon, 1246 Corsier. Gendarme ; apiculteur depuis 1955

Rucher de 17 colonies DB, La Côte-d'Or, Corsier, altitude 410 m.



Ruches de diverses fabrications, une partie est achetée et montée par l'apiculteur, le rucher est placé au bord du Nant-Daisy. Une lignée de ruches placées face à la futaie, mérirerait une autre orientation.

L'essaimage est important dans ce rucher cette année, mais il y a déjà de la récolte et quelques sections.

Prend le matériel pour son élevage chez un collègue et la fécondation en stations. Bon praticien, travaille calmement, change les cadres régulièrement, la théorie est à améliorer par la lecture. Le local d'extraction mérirerait d'être réservé uniquement à cet usage. Comptabilité satisfaisante.

Le jury accorde : 8-9-9-9-10-9-9-8-8-7 = 86 points. Médaille d'argent.

Le président :
Jean Chammartin.

Le membre adjoint :
Charles Huguenin.

Le secrétaire :
William Julliard.